



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00003
Numéro SIREN : 389 614 751
Nom ou dénomination : ATELIER DU VERRE ET DE LA MIROITERIE

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2017 sous le numéro de dépôt 6765

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26/06/2017

Dénomination Sociale : **SARL AVM**
Capital Social : 100 000 €
Siège Social : 115 ZI PETITE MARINE
84800 L ISLE SUR LA SORGUE
RCS d'AVIGNON N° : 389 614 751

L'an deux mil dix sept,
Le vingt six juin.

Les associés de la SARL AVM se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur JUILLAN Christophe, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	23 579.60 €
Report à nouveau antérieur bénéficiaire	119 507.74 €
Montant Brut Dividendes distribués	20 734.00 €
Retenue à la source	734.00 €
Solde net dividendes distribués	20 000.00 €
Mise en report à nouveau	122 353.34 €

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau bénéficiaire est de 122 353 €. L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant. Il devra obligatoirement être rajouté au résultat de l'exercice suivant.

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 33 561 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés propose de mettre en distribution la somme de 20 734.00 €

	Monsieur JUILLAN Pierre	SAS GESGROUP
Dividendes bruts taxables	4 734.00 €	16 000.00 €
Eligibles à l'abattement 40%	oui	non
Dispense prélèvement acompte	oui	non

Montant acompte 21%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dividendes soumis au RSI	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dividendes soumis à 15.5%	4 734.00 €	0.00 €	0.00 €
Prélèvements sociaux	734.00 €	0.00 €	0.00 €
Dividendes nets à percevoir	4 000.00 €	16 000.00 €	

Ce dividende sera mis en paiement le 08 septembre 2017, par virement.

La collectivité des associés prend acte des obligations fiscales à réaliser. A ce titre, la société a l'obligation dans les 15 jours du mois suivant celui du paiement des présents dividendes d'adresser au service des impôts de son siège social la déclaration N°2777 D.

Cette déclaration devra être accompagnée du versement de la somme de 734 € comprenant :

- le cas échéant, le nouvel acompte forfaitaire d'impôt sur le revenu de 21 % sur les dividendes pour ceux des associés qui n'ont pas justifié pouvoir en être exonérés compte tenu du montant de leur revenu fiscal de référence lié aux revenus de 2015.
- les prélèvements sociaux dus au taux de 15.5 % sur la base des dividendes qui ne sont pas soumis aux cotisations sociales en vertu de l'article L 131-6 du code de sécurité sociale.

La collectivité des associés donne tout pouvoir à la gérance pour faire la déclaration N°2777 D et procéder au paiement à réaliser. Il est rappelé que les retenues à la source ci avant restent toutefois à la charge des associés concernés.

Elle donne également pouvoir à la gérance pour effectuer, le cas échéant, auprès des organismes sociaux, conformément à l'article L131-6 du code de la sécurité sociale, les déclarations sociales nécessaires dans les 30 jours de la mise en distribution.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2015	5 917.00 €	20 000.00 €
Exercice 31/12/2014	20 000.00 €	16 000.00 €
Exercice 31/12/2013	32 144.00 €	25 716.00 €
	6 428.00 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

SARL AVM
Au capital social de : 100 000 €
Siège social : 115 ZI PETITE MARINE
84800 L ISLE SUR LA SORGUE
RCS d'AVIGNON N° : 389 614 751

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

Nous nous réunissons le 26/06/2017 en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux dispositions de la loi et du pacte social à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion ainsi que de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

Pour votre information, le présent rapport a été mis à votre disposition ainsi que tous les documents prescrits par la loi dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous précisons que les comptes annuels de la société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Afin que vous puissiez vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, nous vous rappelons un certain nombre de chiffres reflétant l'évolution de l'activité.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de cet exercice a diminué de 8.60 %.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

L'activité s'est traduite par les soldes intermédiaires de gestion suivants :

	Au titre de l'exercice en cours	Au titre de l'exercice antérieur
- Chiffre d'Affaires	1 859 847 €	2 034 834 €
- Produits d'exploitation	1 869 547 €	2 043 877 €
- Charges d'exploitation	1 840 500 €	1 965 006 €
- Marge de production	689 289 €	775 627 €
- Valeur ajoutée	396 903 €	457 663 €
- EBE	25 272 €	78 435 €
- Résultat d'exploitation	29 046 €	78 871 €
- Résultat Financier	- 4 288 €	7 310 €
- Résultat courant avant impôt	24 759 €	86 181 €
- Résultat Exceptionnel	- €	-3 274 €
- IS	1 179 €	15 834 €
- Résultat Net comptable	23 580 €	67 073 €
- Capitaux Propres	286 648 €	288 985 €

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement significatif n'est à signaler.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société, sur ce dernier exercice, n'a pas consacré de budget particulier dans ce domaine.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Espoir de maintenir l'activité et de progresser si le marché reste porteur.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

RESULTAT - AFFECTATION

Des documents comptables, il ressort un résultat social de 23 580 € déterminé conformément aux règles comptables en vigueur.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat selon les modalités proposées dans le texte des résolutions.

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	
Report à nouveau antérieur bénéficiaire	23 579.60 €
Montant Brut Dividendes distribués	119 507.74 €
Retenue à la source	20 734.00 €
Solde net dividendes distribués	734.00 €
Mise en report à nouveau	20 000.00 €
	122 353.34 €

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau bénéficiaire est de 122 353 €. L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être rajouté au résultat de l'exercice suivant.

Il est ici précisé le solde du montant des réserves facultatives est égal à 33 561.00 €.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU PROFIT DES ASSOCIES

La collectivité des associés propose de mettre en distribution la somme de 20 734.00 €

	Monsieur JUILLAN Pierre	SAS GESGROUP
Dividendes bruts taxables	4 734.00 €	16 000.00 €
Eligibles à l'abattement 40%	oui	non
Dispense prélèvement acompte	oui	non
Montant acompte 21%	0.00 €	0.00 €
Dividendes soumis au RSI	0.00 €	0.00 €
Dividendes soumis à 15.5%	4 734.00 €	0.00 €
Prélèvements sociaux	734.00 €	0.00 €
Dividendes nets à percevoir	4 000.00 €	16 000.00 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

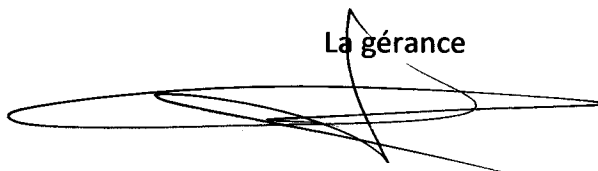
	Dividendes distribués antérieurement	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes <u>non</u> éligibles à l'abattement
Exercice 31/12/2015	25 917.00 €	5 917.00 €	20 000.00 €
Exercice 31/12/2014	20 000.00 €	4 000.00 €	16 000.00 €
Exercice 31/12/2013	32 144.00 €	6 428.00 €	25 716.00 €

CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune nouvelle convention susceptible de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du code de commerce n'a été portée à la connaissance de la gérance. Vous trouverez cependant notre rapport spécial sur les conventions antérieures ayant une incidence sur les comptes de l'exercice.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La gérance



Désignation de l'entreprise SARL AVM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 115 ZI PETITE MARINE 84800 L ISLE SUR LA SORGUE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 8 9 6 1 4 7 5 1 0 0 0 2 9		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2016			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 650 2 154 1 495
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	184 047 175 748 8 299
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	16 378 12 084 4 294
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	228 228
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	5 543 5 543
TOTAL (II)		BJ	BK	209 847 189 986 19 861	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	169 375 169 375
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	44 495 44 495
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	344 563 6 368 338 194
		Autres créances (3)	BZ	CA	52 300 52 300
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	120 193 120 193	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 589 2 589	
	TOTAL (III)	CJ	CK	733 517 6 368 727 149	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	943 365 196 354 747 010	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	De Gérant :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		SARL AVM		Néant ☐ *	
Exercice N					
Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)					
DA 100 000					
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					
DB					
Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)					
DD 10 000					
Réserves légales (3)					
DE					
Réserves statutaires ou contractuelles					
DF)					
B1)					
Autres réserves (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)					
DG)					
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)					
DH 119 507					
Report à nouveau					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					
DI 23 579					
Subventions d'investissement					
DJ					
Provisions réglementées *					
DK					
TOTAL (I)					
DL 286 648					
Produit des émissions de titres participatifs					
DM					
Avances conditionnées					
DN					
Autres fonds propres					
TOTAL (II)					
DO					
Provisions pour risques					
DP					
Provisions pour risques et charges					
DQ					
TOTAL (III)					
DR					
Emprunts obligataires convertibles					
DS					
Autres emprunts obligataires					
DT					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					
DU 2 031					
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)					
DV)					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
DW					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés					
DX 217 029					
Dettes fiscales et sociales					
DY 70 309					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
DZ					
Autres dettes					
EA					
Produits constatés d'avance (4)					
EB					
TOTAL (IV)					
EC 460 362					
Ecart de conversion passif*					
ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
EE 747 010					
Ecart de réévaluation incorporé au capital					
IB					
Réserves spéciales de réévaluation (1959)					
IC					
Ecart de réévaluation libre					
ID					
Réserves de réévaluation (1976)					
IE					
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					
EF					
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					
EG 458 331					
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					
EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AVM							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	349 260	FB		FC	349 260	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 479 031	FE		FF	1 479 031	
		FG	31 555	FH		FI	31 555	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 859 847	FK		FL	1 859 847	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	8 009	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 690	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 869 547
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	280 652	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 315)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	666 358	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(41 287)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	561 536	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 442	
	Salaires et traitements*					FY	281 163	
	Charges sociales (10)					FZ	75 025	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*					GA	3 205
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	2 365
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	353	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 840 500
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	29 046	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 692	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	3 695	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 983	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	7 983	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 287)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	24 758	

Désignation de l'entreprise

SARL AVM

Néant

*

Exercice N

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Produits exceptionnels sur opérations en capital *

Reprises sur provisions et transferts de charges

HA

HB

HC

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)

Charges exceptionnelles sur opérations en capital *

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions

HD

HE

HF

HG

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Impôts sur les bénéfices *

HK

HL

HM

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

HN

(1)

Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont

produits de location immobilières

produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(3) Dont

– Crédit-bail mobilier *

– Crédit-bail immobilier

(4)

Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(5)

Dont produits concernant les entreprises liées

(6)

Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6bis)

Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)

(9)

Dont transferts de charges

(10)

Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

(11)

Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12)

Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

(13)

Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives

(7)

Détail des produits et charges exceptionnels

(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

Exercice N

Charges exceptionnelles

Produits exceptionnels

(8)

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N

Charges antérieures

Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

X

9

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	{ biens services			
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☐

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Désignation		Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités sur marchés		
Pénalités, amendes fiscales et pénales		
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Autres charges		
Amortissements des immobilisations		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées sur immobilisations		
Provisions réglementées sur stocks		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour dépréciation		
TOTAL		
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		
Libéralités perçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrevement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Subventions d'investissement virées au résultat		
Autres produits		
Amortissements dérogatoires		
Autres provisions réglementées sur immobilisations		
Provisions réglementées sur stocks		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour dépréciation		
Transfert de charges		
TOTAL		

Désignation de l'entreprise SARL AVM										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	2 150	KE		KF	1 500	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	184 047	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 943	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	3 971	KZ		LA	4 330		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 133	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	196 095	LO		LP	4 330	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	227	8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	5 543	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	5 770	LR		LS	228		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	204 015	ØH		ØJ	6 059		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	3 650	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	184 047	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	4 943	MO		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	8 301	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	3 133	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH	200 425	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		227		IO		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	228	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	5 543	2G		
	TOTAL IV		227		I3		NJ		NK	5 772	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		227		I4		ØK		ØL	209 847	ØM			

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2016
DGFIP N° 2054 bis

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AVM

Néant ☒ *

Exercice N clos le : 31/12/2016

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SARL AVM</u>										Néant ☐ *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement TOTAL I			CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	2 150	PF	4	PG		PH	2 154				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	172 583	QA	3 165	QB		QC	175 748				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	4 943	QE		QF		QG	4 943				
	Matériel de transport		QH	3 971	QI	36	QJ		QK	4 007				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 133	QM		QN		QO	3 133				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
	TOTAL III		QU	184 631	QV	3 201	QW		QX	187 832				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	186 781	ØP	3 205	ØQ		ØR	189 986				
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL					NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ		
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations							SP		SR					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2016

7

Désignation de l'entreprise SARL AVM

Néant ☐ *

Nature des provisions		1 Montant au début de l'exercice		2 Augmentations : Dotations de l'exercice		3 Diminutions : Reprises de l'exercice		4 Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	TD	TE	TF	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	TH	TI	TO	TD
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	TN	TO	TD	TD
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	TD	TD	TD	TD
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	DS	DS	DS	DS	DS	DS
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	IM	IM	IM	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	TD	TD	TD	TD
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	TV	TX	TX	TX
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	4I	4J	4K	4L
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	4N	4O	4P	4Q
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4Q	4R	4S	4T	4U	4V
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	4X	4Y	4Z	4A
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	4A	4B	4C	4D	4E
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	5F	5G	5H	5I
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5I	5J	5K	5L	5M	5N
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	ES	ET	EU	EV
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	SR	SS	ST	SV	SW	TX	TX	TX
	Autres provisions pour risques et charges (1)	SV	SW	TX	TX	TX	TX	TX	TX
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	TY	TY	TY	TY
	Sur incorporelles	6A	6B	6C	6D	6E	6F	6G	6H
	Sur corporelles	6E	6F	6G	6H	6I	6J	6K	6L
	Sur titres mis en équivalence	02	03	04	05	06	07	08	09
	Sur immobilisations	06	07	08	09	10	11	12	13
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	9Y	9Z	9A	9B
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	10	11	12	13
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6Q	6R	6S	6T	6U	6V
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	6X	6Y	6Z	6A
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	6A	6B	6C	6D	6E
	TOTAL III	7B	7C	7D	7E	7F	7G	7H	7I
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7D	7E	7F	7G	7H	7I	7J
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		- financières		- exceptionnelles			
		UF		UG		UH		UI	
		2 365		2 365		2 365		2 365	
		UC		UD		UE		UF	
		6 368		6 368		6 368		6 368	
		UA		UB		UC		UD	
		6 368		6 368		6 368		6 368	
		7A		7B		7C		7D	
		6 368		6 368		6 368		6 368	
		10		11		12		13	
		10		11		12		13	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AVM

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 543	UV		UW	5 543				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	7 642		7 642						
	Autres créances clients	UX	336 920		336 920						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	31 555		31 555					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	20 745		20 745						
	Charges constatées d'avance	VS	2 589		2 589						
	TOTAUX		VT	404 996	VU	399 453	VV	5 543			
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 031						2 031		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2		2						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	217 029		217 029						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 811		21 811						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 714		27 714						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 179		20 179						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	605		605						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	170 989		170 989						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	460 362	VZ	458 331				2 031		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 996	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Designation de l'entreprise : SARL AVM		Exercice N, clos le : 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
WA 23 579			
de l'exploitant ou des associés			
Rémunération du travail (entreprises à l'IR)			
de son conjoint			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.)			
et autres amortissements non déductibles			
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)			
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			
Charges financières (art. 212 bis) *			
XZ			
XW			
Amendes et pénalités			
WJ			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			
WI			
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			
WF			
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			
WD			
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			
WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			
L7			
K7			
Moins-values nettes à long terme			
- Imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
- Imposées au taux de 0 %			
ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			
- Plus-values nettes à court terme			
WN			
- Plus-values soumises au régime des fusions			
WO			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			
XR			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)			
SU			
Zones d'entreprises* (activité exonérée)			
SW			
Quota-part de 12 % des plus-values à taux zéro			
M8			
Régime d'imposition des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			
YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			
Y3			
II. DÉDUCTIONS			
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *			
WU			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comparables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)			
WV			
- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
- Imposées au taux de 0 %			
- Imposées au taux de 19%			
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
- Imputées sur les déficits antérieurs			
WB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			
XA			
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.			
ZY			
Majoration d'amortissement*			
XD			
Régimes d'imposition			
Repatriement d'entreprises en difficulté (44 septies)			
K9			
Sociétés investissant immobilièrement (art. 208C)			
K3			
Bassin d'emploi à redynamiser (44 dodécies)			
IF			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)			
XC			
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)			
PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			
XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement			
X9			
Créance dérogée par le report en arrière de déficit			
ZI			
XC			
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			
Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL			
TOTAL II			
XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)			
XI			
déficit (II moins I)			
ZL			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			
ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
XL			
RÉSULTAT FISCAL			
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			
XN			
7 859			
XO			

SARL AVM

Exercice N

Libellé

Montant

Excédent des crédits d'impôts sur l'IS de l'exercice

16 899

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2016

10

Désignation de l'entreprise		SARL AVM	
Néant		☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
21 811			
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	
Reprises sur l'exercice		ZW	
Provisions pour risques et charges *			
8X		8Y	
8Z		9A	
9B		9C	
Provisions pour dépréciation *			
9D		9E	
9F		9G	
9H		9J	
Charges à payer			
9K		9L	
9M		9N	
9P		9R	
9S		9T	
9N		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction		L1	
Montant au début de l'exercice			
Imputations			
Montant net à la fin de l'exercice			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)		XU	
☐			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AVM</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	78 350	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	145 424	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	67 073			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	25 917				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	145 424			ZG	119 507				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7	773 379		YQ	151 493		
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	199 554		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8			XQ	71 921		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	2 721		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	6 266		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES	177		ST	281 072		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	561 536		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	2 593		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS			9Z	12 849		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	15 442		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	371 100		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	238 609		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *							ØB	281 658		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :							YP	11		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *				XP						
	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :SARL AVM

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :
 SARL_AVM

☒
 Néant

Rappel de la plus ou moins-valeur de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② :

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① * :

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① * :

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values nettes	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6	N-7	N-8	N-9	N-10
①											
Moins-values											
à 16 %											
Moins-values											
long terme de l'exercice											
à 16 %											
Imputations sur les plus-values											
à 16 %											
③											
④											
Solde des moins-values à 16 %											

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values nettes	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6	N-7	N-8	N-9	N-10
①											
Moins-values											
à 19 % ou 15 %											
Moins-values											
imputables sur le résultat de l'exercice											
à 19 % ou 15 %											
Moins-values											
imputables sur le résultat de l'exercice											
à 16,5 % ①											
②											
③											
④											
⑤											
⑥											
⑦											
Solde des moins-values à reporter											

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AVM</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2016

16

Désignation de l'entreprise : SARTL AVM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016		Durée en nombre de mois 12	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		OA	349 260
Production vendue – Biens		OB	1 479 031
Production vendue – Services		OC	31 555
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	1 690
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	8 009
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL I		OM	1 869 547
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	280 652
Variation de stocks (marchandises)		OO	(4 315)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	666 358
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	(41 287)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	368 038
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	12 778
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	353
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
TOTAL 2		OJ	1 282 578
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	
IV Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises		OG	586 968
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)		SA	586 968
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la déclaration 1330-CVAE, ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	1 867 856
Période de référence		GY	0
Date de cessation		HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'am. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 3 8 9 6 1 4 7 5 1 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AVM

ADRESSE (voie) 115 ZI PETITE MARINE

CODE POSTAL 84800 VILLE L ISLE SUR LA SORGUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	400
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique SAS Prénom(s) GESGROUP
Nom marital % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 400
Naissance : Date 29102001 N° Département 84 Commune ISLE-SUR-LA-SORGUE Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 115 ZI DE LA PETITE MARINE
Code Postal 84800 Commune L ISLE SUR LA SORGUE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique JUILLAN Prénom(s) PIERRE
Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 29121943 N° Département 84 Commune CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE Pays FRANCE
Adresse : N° Voie 349, CHEMIN DES BERINGUIERS
Code Postal 84470 Commune CHATEAUNEUF DE GADAGNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032